

Règlement des Internationaux Jeunes de la ville de Namur

Article 1. Conditions de participation.

Cette épreuve est réservée aux délégations invitées par le Centre de Formation de Promotion du Ping Namurois. **Pour participer aux internationaux Jeunes de la ville de Namur, chaque délégation devra comprendre un minimum de 6 joueurs par formulaire d'inscription.**

Article 2. Equipes

Les internationaux Jeunes de la ville de Namur est une compétition par équipe de 6 joueurs minimum et 20 joueurs maximum. **Ceux-ci devront être engagés au minimum dans quatre catégories d'âges différentes : 1 U9 (Poussin ou Poussine), 1 U11 (Préminime Garçon ou Préminime Fille), 1 U13 (Minime Garçons ou Minime Fille), 1 U15 (Cadet ou Cadette).**

Un joueur ou une joueuse peut participer dans sa catégorie d'âge ou dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Article 3. Tableaux organisés

- U15 Cadets (CAG)
- U15 Cadettes (CAF)
- U13 Minimes Garçons (MG)
- U13 Minimes Filles (MF)
- U11 Préminimes Garçons (PRG)
- U11 Préminimes Filles (PRF)
- U9 Poussins (POG)
- U9 Poussines (POF)

Les catégories d'âges sont celles fixées par l'ITTF.

Article 4. Inscriptions supplémentaires

L'engagement d'une équipe donne droit à une jusqu'à 4 inscriptions supplémentaires. Les participants inscrits par le biais de cet article devront être numérotés par ordre de préférence. Ils seront incorporés aux tableaux en fonction de cet ordre jusqu'à occurrence du nombre maximum prévu pour chaque tableau.

Article 5. Challenge

Un challenge par équipes sera établi à l'issue de chaque édition. Ne peuvent participer à ce Challenge que les équipes représentées dans au moins 4 tableaux différents et les 4 catégories. Le classement de ce Challenge sera établi sur les quatre meilleurs résultats dans des tableaux différents.

Article 6. Engagements

Les engagements sont faits par le biais des délégations. Chaque délégation peut inscrire plusieurs équipes. Chaque délégation doit remplir le formulaire d'inscription à envoyer au responsable des internationaux des Jeunes de Namur, complété avec le nom et le prénom pour chaque joueur et joueuse ainsi que sa date de naissance, son classement (dernier classement officiel octroyé) et sa taille pour le T-shirt.

Article 7. Conditions financières

Les frais de déplacements et de séjour sont à charge des délégations engagées.

Les frais d'inscription pour les délégations ne souhaitant pas profiter d'un forfait sont de **55 €** par joueur/joueuse.

Trois forfaits « tout compris » sont proposés :

- **Forfait à 105 € par personne** : hébergement en hôtel ***, en chambre double ou triple.
Supplément de 25,00 € pour une chambre individuelle.
- **Forfait à 90 € par personne** : hébergement en hôtel **, en chambre double.
Supplément de 20,00 € pour une chambre individuelle.
- **Forfait à 80 € par personne** : hébergement collectif, en chambre de 2 à 6 personnes.
Supplément de 20,00 € pour une chambre individuelle.

Ces forfaits incluent le repas du samedi au soir, le lunch packet du dimanche à la salle ainsi que le petit déjeuner du dimanche pris à l'hébergement.

Un repas pour le samedi midi ainsi que pour le vendredi au soir peut être réservé et pris sur place pour un coût de 14,00 € par personne. De même, un repas supplémentaire ou un lunch packet peut être réservé pour le coût de 14,00 €.

La facture doit être réglée par virement bancaire pour le 30 octobre au plus tard. Une majoration de 10 % sera réclamée pour chaque rappel de paiement envoyé après cette date.

Article 8. Arbitrage

Toutes les parties des Internationaux Jeunes de la ville de Namur seront arbitrées par des arbitres. Lors de la 1^{ère} journée, les arbitrages seront assurés par défaut par les joueurs ou joueuses de la poule et si possible par des arbitres officiels. Lors des tableaux par élimination directe, les arbitrages seront assurés par des arbitres. **Pour participer à cet effort, il est demandé à chaque délégation de fournir un arbitre qui sera mis à disposition du Juge-Arbitre durant la seconde journée de compétition et si possible les deux jours de compétition. Si cela n'était matériellement pas possible pour une délégation, une participation financière de 200 € sera demandée afin de prendre en charge un arbitre supplémentaire. Une réduction de 50 € sera accordée à chaque délégation qui mettra un arbitre à disposition durant les deux jours de compétition.**

Article 9. Formules des tableaux individuels

- 9.1. En fonction du nombre de demandes initiales d'inscriptions, les tableaux organisés seront de 12, 16, 24 ou 32 joueurs maximum.
- 9.2. Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis dans des poules lors de la première journée.
- 9.3. A l'issue des poules, les joueurs sont placés selon les résultats obtenus dans deux tableaux.
- 9.4. Des tableaux pourront être groupés si ceux-ci ne comportent pas un minimum de 12 participants

Article 10. Durée des parties

Dans tous les tableaux, l'ensemble des parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

Article 11. Formule du Challenge

Les équipes respectant l'article 5 participent d'office au Challenge des Internationaux Jeunes de la ville de Namur

- 11.1. Pour chaque équipe, seul le meilleur résultat réalisé dans chaque tableau sera pris en compte pour l'établissement du classement.
- 11.2. Le classement sera établi sur les quatre meilleures places.
- 11.3. Chacun de ses quatre résultats retenus apporte à son équipe un nombre de points équivalent à la place du joueur dans le tableau.
- 11.4. Le nombre de points obtenus par une équipe correspond à la somme des points acquis par ses quatre représentants retenus.
- 11.5. Le classement de ce Challenge est fait dans l'ordre croissant du nombre de points, l'équipe vainqueur étant celle totalisant le moins de points.
- 11.6. En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, le départage se fera comme suit :
 - a) équipe ayant le meilleur résultat individuel, puis le meilleur deuxième résultat, etc.
 - b) équipe ayant le plus jeune participant, dont le résultat est retenu pour le classement du Challenge

Article 12. Jury d'appel

Le présent règlement peut être modifié par le Juge Arbitre en cas de nécessité.

Pour tout litige sportif, un jury d'appel sera constitué par le Président du Centre de Formation et de Promotion du Ping Namurois ou son représentant, le Directeur de la compétition et la Responsable de l'organisation.

Article 13. Récompenses

- Chaque joueur participant à la compétition recevra un T-shirt
- Les 3 premiers de chaque tableau seront récompensés par des coupes.
- La première équipe du Challenge sera récompensée par un trophée.